

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2

N° SIRET : 260 100 045 000 12

N° ACTIVITE : 82 01 P0918 01



**Formation
non éligible au CPF**

Objectifs de la formation

Arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif à l'attestation des gestes et soins d'urgence (annexe2) :

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, à :

- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale
- La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

Public concerné et pré requis :

Public concerné :

- Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ;
- Personnes titulaires du diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article R. 451-95 451-88 du code de l'action sociale et des familles ou en cours de formation.
- Personnes titulaires du diplôme assistants de régulation médicale ou en cours de formation ;
- Assistants médicaux ;
- Préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale ;
- Auxiliaires ambulanciers.

Pré-réquis :

Pas de pré-requis

Programme :

Contenus de l'action :

En conformité avec l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

Module Urgences Vitales (10,5 heures)

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée
- Alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, Comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114 ;
- Identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs ;
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, de réaliser les gestes adéquats et d'initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin) ;
- Arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs ;

- Identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...), d'initier les soins d'urgence et d'anticiper la réanimation spécialisée ;
- Transmettre à l'équipe venant en renfort, un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte ;
- Connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières) ;
- Mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin ;
- Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
- Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

Module Urgences potentielles (7 heures)

- Identifier les signes de gravité d'un malaise notamment un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et de mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs ;
- Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage) ;
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène et d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;
- En l'absence de médecin proche, d'appeler le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro d'urgence interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;
- Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.

Module Urgences Collectives et situations sanitaires exceptionnelles (3 ,5 heures)

- Comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles » et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC) ;
- S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice ;
- Etre sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du « damage control » ;
- Etre sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence) ;
- Identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement ;
- Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.

Moyens pédagogiques

Chaque enseignement s'organise autour de 4 étapes/modalités pédagogiques suivantes/

- 1ère étape: Analyse de la pratique sur « un tour de table » et /ou « mise en situation clinique dite de découverte » (cas concrets simulés)
- 2ème étape: Apports cognitifs en remédiation des cas concrets simulés
- 3ème étape: Apprentissage gestuelle sur cas concrets simulés.
- 4ème étape: Analyse de la pratique à partir de mises en situation professionnelles

Durée et période de la formation

Durée 21 heures sur 3 jours de 9h à 17h (dont 1h de repas)

7 8 9 janvier 2026
12 13 14 janvier 2026
30 janvier 2-3 février 2026
6 9 10 mars 2026
9 10 11 mars 2026
11 12 13 mars 2026
18 19 20 mars 2026
23 24 25 mars 2026
26 27 30 mars 2026
23 24 27 avril 2026
27 28 29 avril 2026
28 29 30 avril 2026
18 19 20 mai 2026
21 22 26 mai 2026
1 2 3 juin 2026
19 22 23 juin 2026
25 26 29 juin 2026
5 6 7 octobre 2026
8 9 12 octobre 2026
2 3 4 novembre 2026
18 19 20 novembre 2026

ATTENTION :

Ce programme ne concerne pas les VAE.
Si votre demande concerne une VAE, merci de prendre contact avec le secrétariat du CESU.

Pour toute inscription merci de contacter le secrétariat du CESU.

Lieu de la formation CH De Bourg-en-Bresse, salle de formation CESU 01

Modalités d'organisation, d'évaluation et de sanction :

Moyens de déroulement

Formation continue en présentiel

Délai d'accès

En fonction des places disponibles et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Moyens de suivi

Fiches de présence.

Evaluation

Évaluation de la formation par les apprenants.

Moyens de sanction

Délivrance de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU 2) **valable 4 ans**

Accessibilité :

Pour les personnes en situation de handicap, prendre contact avec nous pour que nous puissions vous proposer la situation la mieux adaptée.

Tarifs :

Coût par formé : **607 euros** (formation : 574 €+ 3 repas : 33 €)

Contacts :

Secrétariat du CESU 01 : **04 74 45 46 27** ou **cesu01@ch-bourg01.fr**